

CR du Conseil du 30 mai 2017

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par le Maire Monsieur Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 30 mai 2017 à 20h30.

Les points à l'ordre du jour ont tous été adoptés à l'unanimité.

Urbanisme – signature d'une promesse de vente

Monsieur le Maire est autorisé à signer une promesse de vente de parcelles communales avec un aménageur privé pour une surface totale de 1,7 hectare environ, afin de permettre la réalisation d'un nouveau lotissement d'environ 70 logements à l'arrière de la salle polyvalente.

Urbanisme – signature d'une convention de portage foncier

Le Conseil municipal demande à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) de bien vouloir prendre en charge le rachat du site « Intramines » allée des Eglantines pour le compte de la collectivité, en vue d'un projet mixte d'aménagement restant à définir.

Urbanisme – lancement de la modification n°2 du PLU

La 2^{ème} modification de ce document approuvé initialement en 2010, et modifié une première fois en 2015, portera sur sa mise en compatibilité avec le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine (SCOTAM) ainsi que sur son adaptation aux projets futurs de la Commune.

Personnel communal – création d'un poste d'emploi aidé

Suite au départ en retraite d'un agent administratif titulaire, et aux nombreux transferts de compétences effectués ces dernières années au détriment de la Commune, il est donc décidé de créer un poste d'agent administratif à temps partiel dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » en remplacement du temps-plein précédent.

Personnel communal – demande de subvention pour la réalisation du Document unique

Le Conseil municipal sollicite une subvention auprès du Fonds National de Prévention afin de financer la réalisation du premier Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUER) de la Commune.

Bibliothèque – signature d'une convention de partenariat avec le département

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention qui prévoit les conditions du soutien humain, matériel et financier de la Division de la Lecteur Publique du Conseil départemental de la Moselle à la bibliothèque municipale pour les trois prochaines années.

Attribution de subventions

708 € de subventions ont été attribués aux associations de la Commune lors de cette séance.